

DECISION

N° 91.00.624.015.3 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Balances METTLER modèles AT21, MT5, UMT2 et UMT5

(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

METTLER-TOLEDO AG, CH-8606 Greifensee, Zürich (Suisse).

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO S.A., 18-20, avenue de la Pépinière, BP 14, 78220 Viroflay.

CARACTERISTIQUES

Les balances METTLER modèles AT21, MT5, UMT2 et UMT5 sont des instruments de pesage à équilibre automatique, à plateau supérieur et à affichage numérique à cristaux liquides. Le plateau est protégé des courants d'air par une cage vitrée.

Ces balances sont équipées d'un dispositif indicateur de niveau, d'un dispositif de mise de niveau

constitué par les pieds réglables, d'un dispositif automatique de mise à zéro initiale, d'un dispositif de mise à zéro (zéro suiveur) pouvant, ou non, être mis en œuvre par l'utilisateur, d'un dispositif semi-automatique de mise à zéro et de tare, d'un dispositif semi-automatique de réglage (masse incorporée ou poids externe) et un dispositif automatique de réglage (masse incorporée) pouvant, ou non, être mis en œuvre par l'utilisateur.

Ces balances sont équipées d'un programme de conversion d'unités permettant l'obtention des résultats de mesure en gramme (g), milligramme (mg), microgramme (μg) ou carat métrique (ct), d'un programme de comptage de pièce (PCS) à partir d'échantillons comportant un nombre de pièces variables et d'un programme de calcul de pourcentage (%).

Elles sont également munies d'une interface de données à boucle de courant 20 mA passive, d'une interface RS232C bi-directionnelle, d'un connecteur permettant d'effectuer les opérations de tarage ou de mise à zéro au moyen d'une pédale ou d'une touche.

Les caractéristiques métrologiques des balances METTLER modèles AT21, MT5, UMT2 et UMT5 sont les suivantes :

| | AT21 | MT5 | UMT2 | UMT5 |
|-------|----------|----------|------------|------------|
| Max | 22 g | 5,1 g | 2,1 g | 5,1 g |
| d = | 0,001 mg | 0,001 mg | 0,000 1 mg | 0,000 1 mg |
| T = - | 22 g | 5,1 g | 2,1 g | 5,1 g |

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les balances METTLER modèles AT21, MT5, UMT2 et UMT5 objet de la présente décision sont munies d'une plaque inamovible sur laquelle figurent les mentions suivantes :

Balance METTLER modèle n°
DISPENSE n° 91.00.624.015.3 du 1er juillet 1991

(I)

Max ..., d = ..., T = ...,

**INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION
NON VERIFIE PAR L'ETAT**

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par la présente décision les balances METTLER modèles AT21, MT5, UMT2 et UMT5 sont dispensées de la vérification primitive et de la vérification périodique mais restent soumises à la surveillance.

Ces balances ne doivent pas, même occasionnellement, être utilisées pour les opérations prévues à l'alinéa 2 de l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction ré-

gionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5550.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE :

M. GERENTE



■ N° 5550
BALANCES METTLER AT21

